

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du samedi 30 janvier 2021 Par suite d'une convocation en date du 22 janvier 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le samedi 30 janvier 2021 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n°D_2021_01_30_02</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Piazzoni à M. Norbert Regard, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absente excusée : Mme Emilie Combes</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Renégociation des emprunts auprès de la Caisse d'Epargne

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Anne-Marie CECCON informe l'assemblée qu'elle a pris contact avec l'ensemble des organismes prêteurs de la commune afin d'examiner notre encours et les possibilités de renégociation des prêts contractés.

Elle présente les propositions de la Caisse d'Epargne qui propose de réaménager la dette du budget eau en diminuant le taux mais en rallongeant la durée des crédits avec des remboursements, au choix, trimestriels ou mensuels. Elle souligne que des remboursements mensuels seraient plus adaptés à la comptabilité de la commune.

Elle détaille les emprunts concernés :

N° emprunt	Montant emprunt initial	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 01/01/2021
A0117521 Prog travaux 2012 - Reprise SMDEA E01512	23 123.81 €	2.86%	16 888.36 €
A0117497 Prog travaux 2012 - Reprise SMDEA E01512	27 281.72 €	3.58%	19 433.23 €
A0117288 Renfo conduite eau - Reprise SMDEA E06309	29 093.75 €	3.88%	21 640.58 €
A0117333 Renfo conduite eau - Reprise SMDEA E06309	68 618.31 €	4.28%	51 380.01 €
A0117147 Renfo conduite eau - Reprise SMDEA E06309	42 263.98 €	4.64%	31 832.53 €
	190 381.57 €		141 174.71 €

Elle poursuit en indiquant qu'actuellement, les annuités de remboursement de ces cinq emprunts s'élèvent, annuellement, à 19 331 € pour un capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 de 141 174 €. Elle précise que des frais de dossier d'un montant de 334 € et une pénalité, limitée à 25 912 €, seraient appliqués.

Le montant du nouveau prêt à contracter s'élèverait donc à 167 087 €.

Elle termine en présentant les deux propositions de la Caisse d'Epargne :

Comparaison de propositions de réaménagement de la dette

Annuité :	19 331 €
Montant total des 5 crédits à racheter (budget eau) :	141 174 €
Montant de la pénalité, selon contrat - limitée à :	25 912 €
Montant du nouveau prêt :	167 087 €

	<u>PROPOSITION 1</u>		<u>PROPOSITION 2</u>	
Durée de rallongement des crédits	3 ans		4 ans	
Durée	11 ans / 132 mois		12 ans / 144 mois	
Taux	0.48%		0.51%	
Montant de l'annuité (payée en trimestres)	15 603 €	écart de - 35 €	14 363 €	écart de - 34 €
Montant de l'annuité (payée en une seule fois)	15 568 €		14 329 €	
Gain annuel/remboursement trimestriel	3 728 €		4 968 €	
Gain annuel/remboursement annuel	3 763 €		5 002 €	
Intérêts payés à l'issue du crédit en remb trimestriel	4 550 €	écart de - 384 €	5 271 €	écart de - 411 €
Intérêts payés à l'issue du crédit en remb annuel	4 166 €		4 860 €	

Ecart d'intérêts payés entre version 11 ans trimestriel et 12 ans trimestriel : 721 €

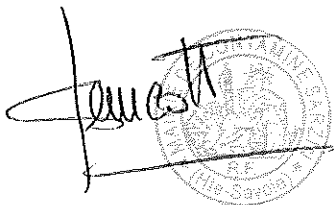
Ecart d'intérêts payés entre version 11 ans annuel et 12 ans annuel : 694 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition n°2 de la Caisse d'Epargne et précise que la durée du crédit sera rallongée de 4 ans avec des remboursements trimestriels. Cet aménagement allégera le fardeau de la dette communale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats bancaires.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 04 février 2021	Fait à Contamine Sarzin, le 04 février 2021
Et de la publication le : 04 février 2021	Le Maire, Georges CANICATTI


Georges CANICATTI

